

Résultats du concours d'août

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **86 (1959)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-231234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bon état de propreté ; dans ce but, elle rablonne ses charmus plusieurs fois pendant l'année ; elle effeuille, bioche la vigne et fait la vendange ; elle cultive son jardin et gouverne le bétail. C'est la femme qui, ordinairement, tient la bourse du ménage ; elle reçoit de son mari la valeur de la récolte et rarement celui-ci fait un achat ou une vente sans la consulter ; cette confiance fait honneur aux uns et aux autres.

Signalons encore une chose assez remarquable pour un pays de vigne, c'est que la femme ne s'adonne pas au vin, quoique presque toujours les clefs de la cave soient confiées à sa garde.

Honneur à ces vaillantes femmes. Hommage aussi aux vigneronnes d'aujourd'hui. Actuellement, il faut du courage aux jeunes pour rester à la terre, pour ne pas lancer le fossoir par-dessus le muret. Nos jeunes hommes, hélas, épousent alors des étrangères. C'est dommage !

Aussi, quand je rencontre de braves jeunes filles, du vignoble ou des champs, décidées à unir leur vie à l'un des nôtres, je leur tire mon chapeau. J'en connais une, mariée depuis peu, qui, lorsqu'on lui a demandé sa profession, a répondu : « Vigneronne ! » — Respect !

Mat.

P.-S. — Je recopiais ces lignes quand une averse de grêle m'a fait poser la plume.



CAFÉ ROMAND
LOUIS PÉCLAT LAUSANNE PL. ST. FRANÇOIS 2

Résultats du concours d'août

Malgré les vacances... ou à cause d'elles, les envois ont été nombreux : une cinquantaine. Une douzaine de grilles seulement n'étaient pas conformes à la « grille originale ».

C'est au 11 horizontal, définition 2, que les fautes ont été commises. Beaucoup de concurrents ont mis « sûr » pour « pur » (sain, non-vicié). D'autres ont répondu par « contracté » pour « retraite »... rupture d'engagement militaire : battre en... retraite !

M. Elophe remercie, ici, tous ceux qui nous ont adressé leurs bons vœux pour le rétablissement de sa santé.

* * *

En ce qui concerne les abonnements transmissibles gagnés au « Jeu de mots croisés », nous rappelons que ces abonnements ne peuvent en aucun cas être attribués aux gagnants, mais bien à une personne de leur connaissance dont ils nous donneront l'adresse. Cela va de soi, puisqu'aussi bien il faut être abonné au *Conteur romand* pour avoir droit à nos concours.

Voici la liste des lauréats après tirage au sort :

Mlle Colette Rostan, Lausanne.

M. Philippe Thomas, gendarmerie, Moudon.

M. Jean Strickler, Lausanne.

Mlle A. Dentan, Gryon.

M. C. Regamey, La Conversion/Lutry.

Mme Vve Fonjallaz, Pully.

M. Frs Aubry, Sommentier.

M. Charles Marguerat, Cully.

Mme Lina Cornuz, Vevey.

M. Henri Quendoz, Lausanne.

M. E. Laeser, Clarens.

Mme Gaston Bütikofer, Liebefeld.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre 1958, une « grille » conforme à la grille originale, à l'Imprimerie J. Bron S.A., Pré-du-Marché 11, Lausanne.